



A partir du 19 mai, vos enfants inscrits sur la plateforme d'affectation PARCOURSUP commenceront à recevoir de la part des formations des réponses aux vœux qu'ils avaient formulés.

Cette nouvelle phase du processus d'affectation s'ouvrira à 17h00. Chaque année, la plateforme connaît une affluence telle dans les premières heures, qu'il faut attendre que le pic de consultation soit passé pour pouvoir agir sur son dossier. Rassurez votre enfant, il/elle a plusieurs jours pour répondre aux propositions.

Conseillez-lui de vérifier dès maintenant qu'il/elle a bien son numéro de dossier et son mot de passe à disposition pour éviter d'avoir à les réinitialiser via la plateforme.

Des délais conditionnent la prise en compte des réponses que vous ferez aux propositions des formations, il serait dommage de perdre du temps dans des démarches administratives.

Quatre types de réponses à leurs demandes sont possibles :

- **OUI**
- **OUI SI** = la formation accepte votre enfant à la condition de suivre un parcours aménagé : remise à niveau, soutien, tutorat, allongement de sa scolarité, etc.
- **OUI EN ATTENTE** = dans la rubrique « Admission », cliquer sur « liste d'attente » pour obtenir toutes les informations sur la place de votre enfant sur la liste d'attente.
- **NON**

## Comment répondre ?

Veillez à ce que votre enfant réponde à toutes les propositions d'admission qu'il/elle reçoit avant la date limite indiquée dans son dossier, même si elles ne l'intéressent pas.

Laisser passer un délai de réponse entraîne la suppression de tous ses éventuels vœux « en attente » et autres propositions d'admission, sauf celle(s) déjà acceptée(s).

Votre enfant pourra :

- **accepter une seule proposition "OUI" ou "OUI SI"**  
et/ou
- **maintenir ses vœux en attente**  
et/ou
- **renoncer à des vœux en attente.**

## Dans quels délais ?

La date limite pour répondre aux propositions d'admission est bien indiquée en face de chacune d'entre elles dans le dossier.

- Entre le 19 et 23 mai 2020 = **5 jours** pour répondre (J+4).
- Le 24 mai 2020 = **4 jours** pour répondre (J+3)
- Entre le 25 mai-17 juillet 2020 = **3 jours** pour y répondre (J+2).



Avant le 17 juillet, votre enfant **devra valider définitivement la proposition** qu'il/elle accepte (le OUI ou le OUI SI) sélectionné précédemment.

### Les vœux en attente :

Les dossiers sont actualisés chaque matin sur Parcoursup. La situation d'un vœu en attente peut donc évoluer très rapidement.

Si votre enfant a maintenu des vœux en attente, entre le 29 juin et le 1er juillet, il/elle devra se connecter pour indiquer ceux qu'il/elle souhaite garder.

A partir du 20 mai, une autre solution consiste à activer l'option «répondeur automatique» qui acceptera automatiquement à la place de votre enfant la proposition attendue. Si votre enfant a plusieurs vœux en attente, il/elle pourra les classer par ordre de préférence. Le répondeur suivra l'ordre qui aura été programmé avant d'accepter.

• **Exemple 1** : votre enfant a maintenu un vœu en attente, il/elle a donc programmé sur le répondeur automatique un seul vœu favori en attente. Si elle/il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

• **Exemple 2** : il/elle a déjà accepté une proposition (pas définitivement, bien entendu) et a classé 3 autres vœux en attente.

Si il/elle reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; le vœu n°3 en attente est supprimé tandis que votre vœu n°1 en attente est maintenu.

### A Savoir



Si le répondeur automatique est activé sur le dossier de votre enfant, il/elle n'aura pas à répondre au point d'étape obligatoire prévu du 29 juin au 1er juillet pour les vœux en attente.

## Et après?

- Si votre enfant a accepté une proposition :

Notez la procédure ou la date pour l'inscription administrative dans l'établissement qui l'accueillera. Dès la publication des résultats du baccalauréat, vous pourrez alors procéder à l'inscription dans son futur établissement.

- Si votre enfant n'a pas obtenu de proposition qui lui convienne:

La **PHASE COMPLÉMENTAIRE** s'ouvre sur la plateforme le 16 juin 2020 et se poursuivra jusqu'au 13 septembre.

Votre enfant pourra alors formuler de nouveaux vœux, dans les formations où il restera de la place.

Après les résultats du baccalauréat, à partir du 8 juillet, si votre enfant n'a reçu que des réponses négatives, vous pouvez, depuis son dossier, solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de votre académie. Cette commission aide les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission à trouver une formation au plus près de leur projet.

Pour davantage de précisions, vous retrouverez toutes les ressources fournies par le ministère de l'Education nationale en lien ici : [ressources Parcoursup](#)



**Un numéro vert gratuit 0800 400 070** est également mis à votre disposition pour répondre à vos questions.

### Situations spécifiques :

Enfant en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, sportif/-ve de haut niveau, etc., si votre enfant ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques, vous pouvez adresser au recteur/-trice de votre académie une demande motivée de réexamen de sa candidature.